

Schaerbeek, 10 décembre 2024

Motion du Conseil communal : Schaerbeek s'engage contre les violences et discriminations à l'égard des femmes et reconnaît le féminicide

- A. Vu la Convention d'Istanbul ;
- B. Vu le troisième alinéa de l'article 10 de la Constitution belge qui garantit l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'article 11bis qui garantit aux femmes et aux hommes l'exercice strictement égal de leurs droits et libertés ;
- C. Vu la loi belge du 13 juillet 2023 sur la prévention et la lutte contre les féminicides, les homicides fondés sur le genre et les violences ;
- D. Vu que lors du Conseil communal de décembre 2019, la commune de Schaerbeek a adopté une motion unanime contre les violences faites aux femmes, affirmant son engagement ;

Considérant que :

1. Considérant que les féminicides constituent l'expression ultime des violences sexistes et basées sur le genre, une atteinte grave et systémique aux droits humains et demeure largement sous-déclarée ;
2. Considérant qu'en 2024, les données à l'échelle nationale sont de 22 féminicides et que tout doit être mis en œuvre pour les empêcher ;
3. Considérant que Schaerbeek mène des actions (distribution de rubans blancs, ateliers d'autodéfense, *gender budgeting*), ainsi que des initiatives innovantes pour déconstruire les stéréotypes sexistes et promouvoir l'égalité ;
4. Considérant que la Maison des Femmes joue un rôle clé à Schaerbeek, en offrant des services essentiels de première ligne ;
5. Considérant que la Zone de police renforce son action pour faciliter le dépôt de plaintes des victimes de discriminations, le Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS) et la cellule Emergency Victim Assistance (EVA) ;
6. Considérant les différentes motions contre les violences faites aux femmes adoptées en décembre 2019 et février 2024 et le fait que le Plan d'action communal validé en juin 2023 fournit un cadre stratégique pour répondre aux violences faites aux femmes, mais que le féminicide survenu à Schaerbeek le 3 décembre 2024 illustre tragiquement l'urgence de renforcer ces actions.

Le Conseil communal de Schaerbeek décide de :

1. Reconnaissance et sensibilisation :

- Reconnaître officiellement les féminicides comme une problématique spécifique et urgente nécessitant une attention particulière au niveau communal ;
- Participer activement aux actions nationales et régionales autour du 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes) en partenariat avec des associations comme Mirabal Belgium ;
- Continuer de soutenir des projets et campagnes de sensibilisation aux violences basées sur le genre ;
- Faire de la lutte contre ces violences une priorité communale en intégrant une perspective de genre dans toutes les politiques locales.

2. Formation et prévention :

- Étendre les formations, pour inclure davantage de professionnel·le·s de secteurs variés (urbanisme, police, associations, écoles) ;
- Relancer le groupe de travail Istanbul en 2025 pour un suivi coordonné des actions locales ;
- Soutenir les associations locales qui travaillent avec les victimes de violences sexistes et sexuelles et mettre en avant le travail de la Maison des Femmes à Schaerbeek ;
- Collaborer avec la Zone de police pour garantir un suivi efficace des plaintes et une formation spécifique pour les agents en matière d'accueil et de prise en charge des victimes.

3. Soutien aux victimes et suivi des violences :

- Créer un registre local des violences sexistes et des féminicides basé sur les signalements communaux, en collaboration avec la police et les associations ;
- Faire connaître et visibiliser dans les locaux communaux et les publications communales le numéro d'appel Écoute Violences Conjugale : 0800 300 30 (francophone) et 1712 (néerlandophone) ;

- Faire connaître les maisons d'accueil et développer des solutions d'hébergement d'urgence et de logement de transition pour les femmes victimes de violences ainsi que les Centres de prise en charge des victimes de violence sexuelle (CPVS) ;
- Renforcement du service d'assistance aux victimes (cellule EVA) ;
- Soutenir toutes initiatives de prise en charge des auteurs de violence à l'égard des femmes dès les premiers signalements afin d'éviter la récurrence ;

4. Approche éducative :

- Poursuivre les ateliers de sensibilisation dans les écoles schaarbeekoises et outiller le personnel scolaire pour prévenir les violences en milieu scolaire et intrafamiliales ;
- Soutenir et renforcer les initiatives éducatives et de prévention des acteurs sociaux et de santé à l'égard des jeunes couples ;
- Étendre la sensibilisation aux acteurs culturels et sportifs ;
- Organiser des campagnes de communication, des événements et des actions de sensibilisation autour de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre) ;

5. Exemplarité et engagements communaux :

- Relancer le Plan Diversité pour intégrer la lutte contre les violences sexistes dans toutes les politiques publiques communales ;
- S'assurer que le budget communal, y compris via des subsides régionaux, prévoit des moyens suffisants pour la pérennité des projets, ateliers et services d'aide, de sensibilisation et d'éducation concernant les violences sexistes et sexuelles ;
- La commune s'engage à poser un pavé commémoratif devant l'établissement du dernier féminicide en date de cette semaine à titre symbolique afin d'encourager la visibilité des féminicides ;

Motion adoptée à l'unanimité par le Conseil communal.